



# Atelier Master 2

# FICHES THÉMATIQUES

URBANISME ET FRANCOPHONIE

Réalisées par Mira Hendel, Louise Jean-albert, Pierre Quilliou, Charlène Roulph, Sophie Wanham, Ilham Yousfi.

Travail commandé par M. Pierre Baillet, secrétaire permanent de l'AIMF, avec l'accompagnement de Mme. Charlotte Bleunven, ingénieure d'études et M. Lionel Prigent, professeur d'urbanisme et d'économie à l'Institut de Géoarchitecture. Travail encadré par Mme. Amandine Diener et M. Patrick Dieudonné, maîtres de conférences à l'Institut de Géoarchitecture.



# SOMMAIRE

## 01

### HÉRITAGES COLONIAUX

- Les « Jardins à la française » **1**
- La planification à Thessalonique **2**
- La ville de Beyrouth **4**

## 02

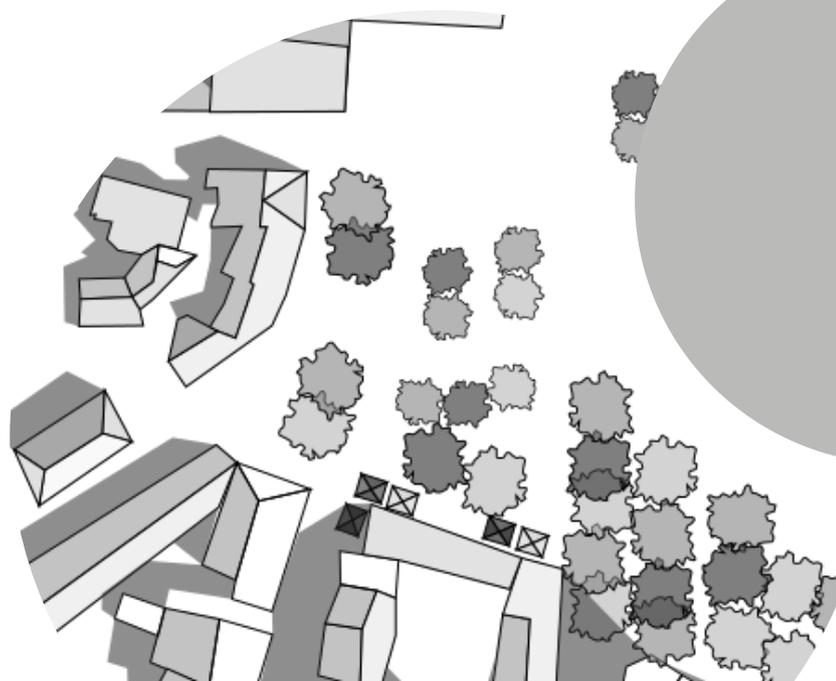
### RÉAPPROPRIATIONS TERRITORIALES

- Du compartiment au « nouveau style français » **5**
- Patrimoine et villes francophones **7**
- L'urbanisme et ses évolutions dans les pays du Sahel **8**

## 03

### COLLABORATIONS ET DÉVELOPPEMENT D'UN URBANISME FRANCOPHONE

- Les modèles d'enseignement francophones de l'urbanisme **11**
- Les partenariats Maroc - Vietnam **12**
- La compétence territoriale au travers des élus parmi l'espace francophone **15**



# LES « JARDINS À LA FRANÇAISE »

DIFFUSION DE PRATIQUES FRANÇAISES DU XIXE AU XXE SIÈCLE

## Définitions

**Jardin à la française** : Jardin d'ornement apparenté au classicisme. Recherche de la monumentalité.

**Jardin d'essai** : Jardin implanté dans les anciens territoires coloniaux pour approvisionner en graines, plantes et plans les métropoles coloniales.

**Jardin d'acclimatation** : Jardin implanté dans les territoires métropolitains pour exposer les expérimentations agronomiques et botaniques réalisées et découvertes dans les colonies.

32

hectares

pour le jardin  
d'essai d'AlgerFin XVIII<sup>o</sup>début du  
développement des  
jardins coloniauxJusqu'à  
1914création de jardins  
d'acclimatation

Au **XVIII<sup>o</sup> siècle**, avec l'expansion de l'**empire colonial**, l'**agriculture et ses modernisations** jouaient un rôle majeur dans la gestion économique de la colonie.

Ces jardins expérimentaux ont été des **plaques tournantes horticoles pour tous les continents**. Leur objectif principal est de servir de **source de semences et de plantes et de fournir des informations sur les cultures aux colons**. Des espèces indigènes s'y sont également développées. Des légumes sont cultivés dans ces jardins pour répondre aux besoins des Européens, l'**aubergine** en fait partie. De nombreux arbres ont été plantés dans ces jardins puis exportés dans les villes des pays colonisateurs par le biais, notamment, des **jardins d'acclimatation**.

## EXEMPLE : LE JARDIN D'ESSAI ET LE MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS D'ALGER

Ce Jardin d'Essai est doté d'une structure à **dominance classique**, avec une topographie particulière avec une section plane entre la rue **Belouizdad et la rue Hassiba Ben Bouali**, et une partie à forte pente (20m) du côté du musée des Beaux-Arts.

Le **Jardin à la française** occupe une surface de plus de sept hectares et s'étale sur la partie la moins accidentée au nord-ouest.

Son tracé est **orthonormé**, respectant les lois de la **perspective et structuré par un axe longitudinal principal marquant l'axe de symétrie aboutissant au musée des Beaux-Arts**. Le jardin est dessiné comme une habitation, avec une **succession de pièces** que le visiteur parcourt.

À l'instar du jardin à la française, sur la partie sud-est s'établit le jardin à l'anglaise avec ses formes irrégulières, selon des cheminements sinueux ouvrant à la découverte, la thématique est accentuée par le choix des **essences tropicales et subtropicales**, à grand feuillage (une jungle en ville). Cette partie du jardin est ornée d'un bassin, agrémenté de plantes aquatiques et de poissons avec une île au milieu appuyant la thématique tropicale.

La **monumentalité** des jardins à la française, accentuée par l'usage des terrasses sur la partie haute du jardin qui surplombe tous les parterres marque ainsi l'entrée. Les terrasses connectées par des escaliers laissent place à un grand belvédère culminant au sommet et soutenu par une galerie à colonnades de style dorique.



Le jardin français du Hamma

## BIBLIOGRAPHIE

Benchaabane, Jardin d'essais du Hamma : Statut d'Epic pour un site scientifique  
[https://www.benchaabane.com/Jardin-d-essais-du-Hamma-Statut-d-Epic-pour-un-site-scientifique\\_a55.html](https://www.benchaabane.com/Jardin-d-essais-du-Hamma-Statut-d-Epic-pour-un-site-scientifique_a55.html)

# PLANIFICATION DE THESSALONIQUE

MODÈLE FRANÇAIS ÉTABLI PAR E. HÉBRARD EN GRÈCE

## CONTEXTE

**La planification urbaine francophone ne se limite pas qu'au passé colonial ; elle s'est également exportée en Grèce, dans un contexte de reconstruction durant la période de l'entre-deux-guerres. Il s'agit ici principalement d'Ernest Hébrard (1875-1933). Cet architecte-archéologue-urbaniste, qui a œuvré au Vietnam par la suite, s'est installé en Grèce entre 1919 et 1939. Pour le pays, cette période est synonyme de modernisation.**

## L'ŒUVRE D'E. HÉBRARD

N'intervient que dans le cadre de commandes officielles d'ouvrages publics

Mise en place d'institutions et de structures publiques

Aménagement et planification de l'espace de vie à l'échelle de la ville

(selon le plan de Thessalonique), « en donnant une configuration « exemplaire » à la ville grecque de l'entre-deux-guerres, son mode de fonctionnement et sa mémoire historique, dans le cadre des conceptions dominantes de l'époque. »  
(YEROLYMPOS Alexandra, 2018)

Son œuvre se traduit notamment, dans l'élaboration du schéma directeur de Thessalonique et du plan d'Athènes, en appliquant des préceptes du modernisme. Ainsi, Hébrard s'occupe de la planification des villes grecques, de l'enseignement de l'architecture et l'urbanisme, et même du département d'architecture du ministère de l'Instruction publique. Ses travaux concernent plusieurs domaines, tels que « *la Politique archéologique, les institutions urbanistiques et la législation spécifique, université, travaux publics et architecture publique* » (YEROLYMPOS Alexandra, 2018).

Après sa nomination par le gouvernement grec afin « de faire de Thessalonique la métropole des Balkans », l'architecte-urbaniste redessine donc complètement la ville intra-muros avec la Commission Internationale au plan, constituée d'architectes et urbanistes, grecs comme Artistotélis Zachos (1871-1939), britannique comme Edward Mawson (1885-1954), et français comme Joseph Pleyber (1866-1947). Pour ce faire, Hébrard met à profit ses connaissances architecturales acquises aux beaux-arts et dessine le plan selon une organisation fonctionnelle de l'espace. Ainsi, Hébrard se mue en représentant du mouvement moderne français sur le sol étranger.

L'organisation de la ville de Thessalonique selon E. Hébrard :

- La partie Ouest est dédiée aux fonctions de stockage de matières premières, les infrastructures de transports - port, gare de chemins de fer - l'industrie, le commerce de gros et le centre boursier. Les logements ouvriers se situent également dans cette partie de la ville.
- Le centre regroupe les services administratifs, les professions libérales, le commerce en détail en produits de luxe, le campus universitaire, les fonctions culturelles et de loisirs. Les logements destinés aux classes moyennes sont implantés dans ce secteur.
- La partie Est du faubourg est consacrée aux quartiers d'habitations, avec des équipements sociaux et aménagements standards, tels que des jardins publics et des espaces de loisirs.

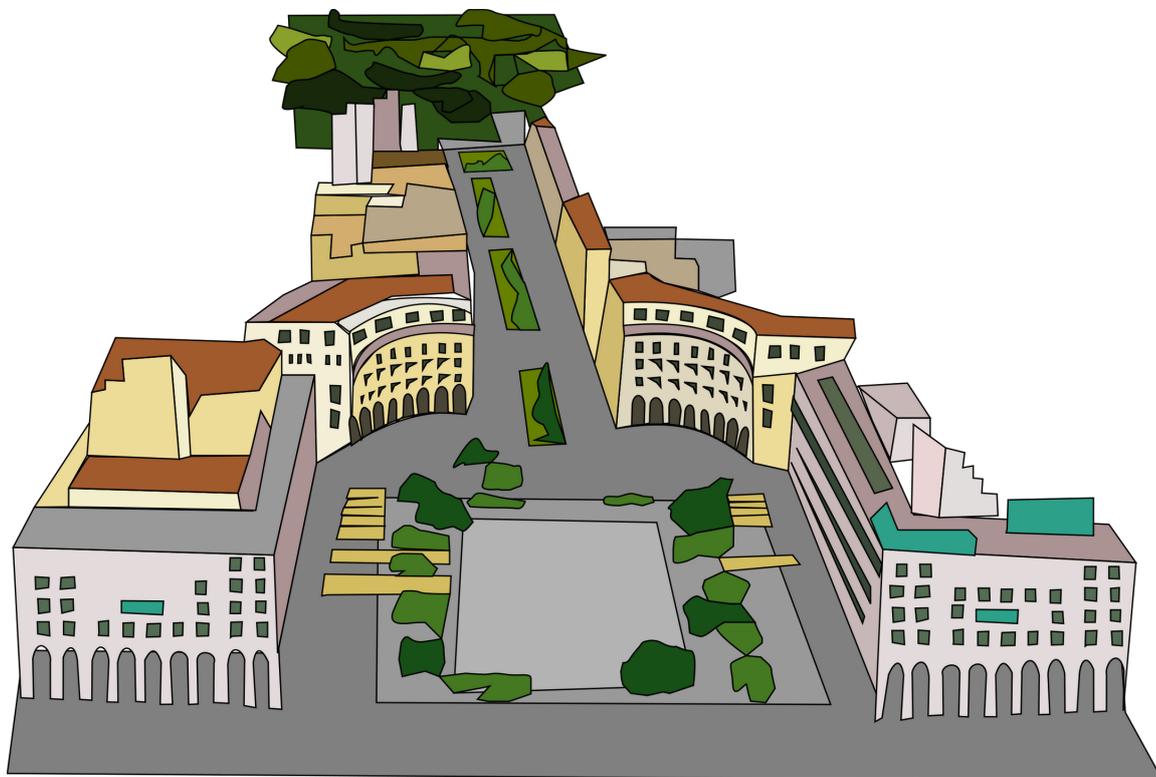
En appliquant la théorie du zonage fonctionnel pour aménager la partie détruite de Thessalonique, Hébrard se mue en représentant du mouvement moderne français sur le sol étranger. Ainsi, il s'inscrit dans le Mouvement moderne et dans la théorie du fonctionnalisme. Une doctrine urbanistique et architecturale qui a prédominé en France surtout dans les années 1950-60, même si Le Corbusier l'avait mise en avant dans les années 1925-30. En précurseur, Hébrard en fait la principale ligne directrice dans le schéma directeur de Thessalonique. Cet exemple de planification par un français à l'étranger nous montre à quel point les territoires étrangers peuvent être des terrains d'expérimentation pour les architectes et urbanistes français de l'époque.

## LE SCHÉMA DIRECTEUR D'É. HÉBRARD : RÔLE DÉCISIF POUR L'URBANISME GREC

La mise en place de ce schéma directeur joue un rôle capital dans le domaine de l'urbanisme et de la planification en Grèce :

« *L'impact du plan de Thessalonique, tant sur les études urbanistiques de l'époque que sur la législation grecque en matière d'urbanisme, alors en cours de révision, sera décisif. Il donnera naissance au nouveau modèle d'urbanisme qui sera inclus dans le célèbre décret-loi « Sur les plans des villes, bourgades et agglomérations de l'État et leur construction » de 1923 et dans le Règlement général de la construction de 1929, moins connu.* » (YEROLYMPOS Alexandra, 2018).

Ainsi, Hébrard semble avoir laissé son empreinte dans le paysage architectural, urbain et législatif grec actuel en y apportant ses connaissances et son expertise française.



Place Aristotelous, Thessalonique - Place comprise dans le schéma directeur d'É. Hébrard

## BIBLIOGRAPHIE

YEROLYMPOS Alexandra, « *Hébrard et Joseph Pleyber : acteurs institutionnels et contributions individuelles à la modernisation de la ville dans l'entre-deux-guerres* », extrait d'ARNOUX-FARNOUX Lucile et KOSMADAKI Polina (dir.). Le double voyage : Paris-Athènes (1919-1939), Athènes : Ecole française d'Athènes, 2018, [En ligne]. URL : <https://books.openedition.org/efa/3783?lang=fr>

# LA VILLE DE BEYROUTH

HYGIÈNE, CIRCULATION ET EMBELLISSEMENT

## Contexte

**La plupart des villes francophones ont une histoire commune liée au colonialisme. Ces villes ont connu une forte restructuration au lendemain de l'arrivée des premiers colons à travers une pacification et une destruction d'une grande partie des villes anciennes pour leur installation.**

**24 juillet 1922** : signature du Mandat Français pour le Liban et la Syrie

**1932-34** : première tentative d'un urbanisme de plan par les frères Danger

**1941-1944** : plan d'urbanisme pour Beyrouth et ses banlieues par Ecochard

**1946** : soulèvement populaire et fin de l'occupation française

En 1931, les représentants ont fait appel à des consultants originaires de France : le cabinet Danger, pour dresser un plan d'ensemble de la ville de Beyrouth. En effet, les frères Danger propose plusieurs plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension qui sont en harmonie avec la loi Cornudet adoptée en France le 14 mars 1919. De plus, l'intervention de ce cabinet constitue la première tentative de pratiquer un urbanisme de plan à Beyrouth où l'hygiénisme et la salubrité en constituaient un premier élément.

### « LA VILLE NOUVELLE » PLANIFIÉE PAR ECOCHARD

Dix ans après le plan de Danger, Ecochard propose un plan qui assure l'aménagement d'un nouveau réseau circulatoire d'ampleur nationale, tout en assurant une desserte aisée du port et une circulation améliorée entre le nord et le sud du pays. De plus, Ecochard envisage une large route de dégagement vers « la ville nouvelle » projetée au sud-ouest de la ville, dans la continuité des projets inscrits dans le plan Danger. Ainsi, le changement dans l'articulation du territoire, en déplaçant l'aéroport de Bir Hassan vers Khaldeh, créant de ce fait une nouvelle centralité,

dans un esprit fonctionnaliste qui était de rigueur ces années-là avec un zonage dans la continuité du port aux multiples vocations. Pour compléter son plan, il va même jusqu'à restructurer le centre des affaires. À défaut d'apporter des changements considérables, ses plans ont le mérite de faire avancer la réflexion urbanistique au Liban.



Le collège protestant de Beyrouth par Michel Ecochard

## BIBLIOGRAPHIE

Ghorayeb, Marlène, "L'urbanisme de la ville de Beyrouth sous le mandat français." Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée 73, 327-339 (1994).

# DU COMPARTIMENT VIETNAMIEU AU « NOUVEAU STYLE FRANÇAIS »

ENTRE HYBRIDATION CULTURELLE ET ARCHITECTURALE

## CONTEXTE

**1859** : début de la colonisation française au Vietnam

**1940** : troupes japonaises dans plusieurs secteurs stratégiques du pays

**2 septembre 1945** : proclamation de l'indépendance par le Président Hồ Chí Minh

**Au Vietnam, l'urbanisme francophone semble avoir pris pied par l'intermédiaire de l'occupation française. En plus d'avoir planifié la ville à l'aide de plans, les autorités françaises ont laissé leur empreinte sur le tissu urbain vietnamien, et plus précisément grâce à la construction d'édifices. Ainsi, la production urbaine de cette période semble être le reflet d'un mélange entre la culture du colonisé et celle du colonisateur. Les exemples du « Compartiment » vietnamien et du « nouveau style français » architectural sont intéressants à aborder dans la tentative de définition d'un urbanisme francophone puisqu'il s'agit ici de distinguer ce qui relève d'un apport français ou d'un apport vietnamien.**

## QU'EST-CE QUE LE COMPARTIMENT ?

Originellement, le « Compartiment » est le symbole de la ville marchande asiatique du XVII<sup>e</sup>, et en particulier dans les cités marchandes chinoises. Sa diffusion en Asie du Sud-Est, en tant que modèle urbain, s'effectue par la suite. Au Vietnam, c'est à Hanoï que cette forme urbaine se développe comme un modèle urbain hybride.

Également appelé « maison-tube » ou « shophouse », le « Compartiment » vietnamien se compose d'un commerce en rez-de-chaussée et de plusieurs étages dédiés à l'habitat. Sa particularité réside dans l'étroitesse de sa façade, large de 3 à 4 mètres pour la majorité. Sa forme étroite et verticale est due au découpage foncier qui façonne les parcelles en étroite lanières et à la politique foncière qui taxe les habitants en fonction de la largeur de la façade. De fait, l'édification des bâtiments en façades étroites permet des économies en termes d'acquisition foncière puisque, l'emprise au sol des façade est réduite, permettant ainsi d'être moins taxé lors de la construction. L'étroitesse des façades permet également une simplification des processus de construction. Contrairement aux techniques traditionnelles de construction que l'on retrouve en Europe, par exemple, les façades ne nécessitent pas de déployer autant de matériaux et de moyens techniques pour bâtir une façade.

## EXPLICATION DU MÉTISSAGE CULTUREL ET ARCHITECTURAL ET RÉAPPROPRIATION PAR LES VIETNAMIENS, LE NOUVEAU STYLE FRANÇAIS

L'hybridation architecturale du Compartiment s'explique par des interactions urbaines et architecturales. En premier lieu, ces échanges réciproques sont culturels et civilisationnels entre les cultures vietnamiennes et françaises, puis deviennent spatiaux et matériels.

« *Le Compartiment constitue une forme exemplaire de ces lentes percolations qui voient les figures constructives, fonctionnelles, stylistiques et décoratives exogènes tour à tour jaugées, adaptées, domestiquées (sic), digérées et enfin incorporées, bref endogénéisées. Seront ainsi convoquées et intégrées tour à tour les formes spatiales du néoclassicisme, de l'architecture régionale, de l'art déco, en allant jusqu'aux éclats avant-gardistes du mouvement moderne.*

*Ces emprunts s'élargiront à l'éventail des déclinaisons et réécritures ayant pour base les Maisons sur Catalogue importées de métropole.* » (PEDELAHORE DE LODDIS Christian, 2003).

Ainsi, le « Compartiment », forme d'habitat privé, est l'exemple de la rencontre de deux cultures durant la période coloniale : française et vietnamienne. Mais cette hybridation ne se cantonne pas au style architectural mais également à l'utilisation de matériaux de construction, allant du végétal au béton armé, en passant par la maçonnerie. Une hybridation qui s'est diffusée au niveau des savoir-faire comme la fabrication de figures du balcon, de la loggia, des ouvrages en ferronnerie occidentaux.

Cette forme bâtie est reprise aujourd'hui par les vietnamiens dans la construction de logements notamment. Le style architectural associé à cette forme bâtie est nommé le « nouveau style français ». Celui-ci reprend les mêmes codes architecturaux que ceux du « Compartiment » colonial. Cette réappropriation tend à montrer à quel point le style architectural français (colonial) a été intériorisé par la population, au point d'être réemployé après la période coloniale.



Le compartiment « New french Style » au Vietnam

## BIBLIOGRAPHIE

- PEDELAHORE DE LODDIS Christian, « Tribulations d'un modèle urbain dominé, le « compartiment » vietnamien », *Espaces et sociétés*, 2003 (n° 113-114), p. 91-108, [En ligne]. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2003-2-page-91.ht>
- HERBELIN Caroline, « What is "French Style"? Questioning genealogies of "western looking" buildings in Vietnam », *ABE Journal*, n°3, mars 2013, [En ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/abe/392>

# PATRIMOINE ET VILLES FRANCOPHONES

## ÉVOLUTIONS ET RÉAPPROPRIATIONS

### Définition <sup>1</sup>

**Patrimoine** : est défini comme un objet, matériel (édifices, œuvres d'art...) ou immatériel (langue, arts visuels...), témoignant d'un héritage d'un passé.

**Patrimonialisation** : est relatif à la diffusion, à la valorisation et aux modes de conservation du patrimoine.

Un objet patrimonial peut autant être conservé pour témoigner de prouesses techniques, architecturales, artistiques du passé, que pour servir de traces d'un passé culturel, traditionnel, vernaculaire, ou d'événements douloureux. Ainsi, il peut devenir patrimoine tant aux yeux des institutions et professions chargées de sa valorisation, qu'aux yeux de populations qui lui sont liées. Il est donc possible de considérer le patrimoine et sa patrimonialisation comme appartenant à l'intérêt général. Le patrimoine est attaché à une dimension collective, tant il est lié aux héritages des sociétés, quels que soient les territoires. Il sert de mémoire et d'exemple, ainsi que de fil rouge entre les générations. Cette dimension collective est d'autant plus forte que tout bien initialement privé, mais auquel on finit par y attacher une valeur patrimoniale, devient de fait un bien public au service des populations. Il ne possède néanmoins pas qu'une valeur culturelle et d'héritage, mais aussi une valeur marchande, un capital culturel. Le capital culturel est associé aux valeurs de vécu, des traditions et d'identité que peut générer un patrimoine. Ainsi, le patrimoine peut être, non seulement un héritage, mais également une vitrine culturelle des territoires, participant activement à son économie.

### L'EXEMPLE DE PORTO-NOVO AU BENIN

Dû à son passé, notamment lié à la royauté, et à ses qualités historiques et patrimoniales, la ville de **Porto-Novo, capitale du Bénin**, s'est investie pour une inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en concurrence avec Cotonou la capitale économique. Les enjeux patrimoniaux défendus sont liés à une volonté de s'ouvrir et de s'offrir à l'international.

Grande mosquée de Porto novo au Bénin



La capitale accueille une certaine variété ethnique ayant participé à la fabrication d'un paysage aux nuances afro-brésiliennes composant avec des vestiges de l'époque coloniale à l'architecture identifiée comme populaire, traditionnelle et vernaculaire.

Considérant la pratique du patrimoine sur ce territoire, celle-ci s'inspire fortement de la méthode et des enjeux classiques de patrimonialisation, qui peut être largement associée au **modèle français**, soit caractérisé par la **monumentalité**, l'importance de la **dimension artistique** et du rapport au **passé**.

### BIBLIOGRAPHIE

LAVOIE Marie. « Les enjeux de la patrimonialisation dans la gestion du développement économique : un cadre conceptuel », *Sociétés*, 2014 (n° 125), p 137-151

Heinich Nathalie. *La fabrique du patrimoine*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2009

# URBANISME AU SAHEL

LA RÉAPPROPRIATION DES INFLUENCES FRANCOPHONES

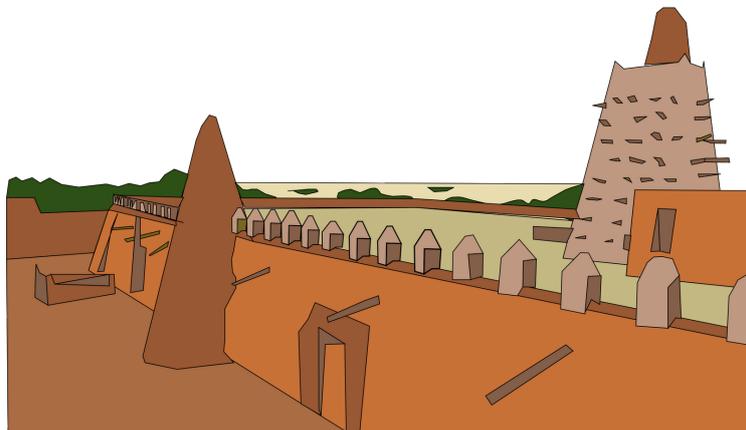
## Définitions

Le Sahel est un espace de transition entre le désert saharien, situé au nord, et la zone soudanienne située au sud (Es-Sahel en arabe, littéralement « rivage » ou « bordure »). Il est présent dans une dizaine de pays africains, depuis l'embouchure du fleuve Sénégal jusqu'à la Djézireh soudanaise (Haut Nil) . Le Sahel compte une population de près de 100 millions d'habitants et couvre essentiellement 5 pays parmi la dizaine précédemment mentionnée, à savoir, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Ces pays sont d'ailleurs réunis au sein du 5G Sahel et sont confrontés aujourd'hui à de nombreux défis, notamment la lutte contre la progression de la menace terroriste, le changement climatique, ou encore l'expansion démographique.



## EXEMPLE : LES FORMES URBAINES AU SAHEL ET LEUR ÉVOLUTION FACE À LA COLONISATION

Outre les cités défrites des empires médiévaux, les villes étaient de taille souvent réduite mais encore de grande importance au début du siècle. Elles ont pour la plupart trouvé place dans l'armature urbaine contemporaine des pays sahéliens. Les plus célèbres ont aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers d'habitants ; citons au Niger et au Mali : Agadez, Tombouctou, Mopti, Ségou, Zinder, etc.



Exemple d'architecture contemporaine Sahélienne, à Tombouctou, au Mali, largement comparable à l'armature urbaine observée au Niger.

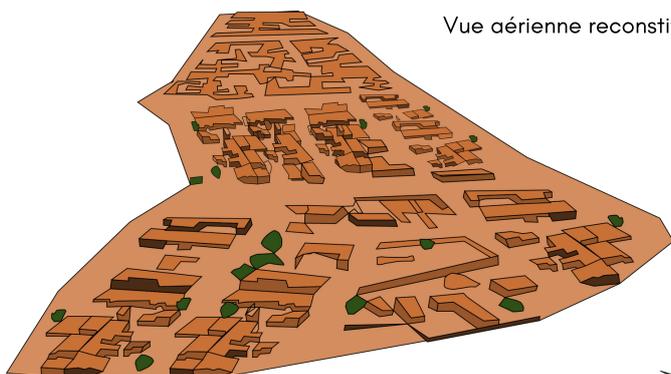
Ces villes voisines dans les réseaux urbains avec des cités d'origine coloniale, telles que Maradi et Tahoua au Niger, Kayes au Mali ou Kaédi en Mauritanie. Quelques rares centres récents, en rapport avec l'industrie extractive, peuvent les accompagner, comme Nouadhibou en Mauritanie et Arlit au Niger. Toutes ces agglomérations sont désormais largement précédées par les capitales nationales aux origines coloniales — Niamey, Bamako — ou postcoloniales — Nouakchott. **Mais si la totalité de ces villes étaient encore de taille réduite à l'heure des indépendances, elles peuvent être aujourd'hui qualifiées de moyennes et dominant un semis de petites agglomérations.**

## BIBLIOGRAPHIE

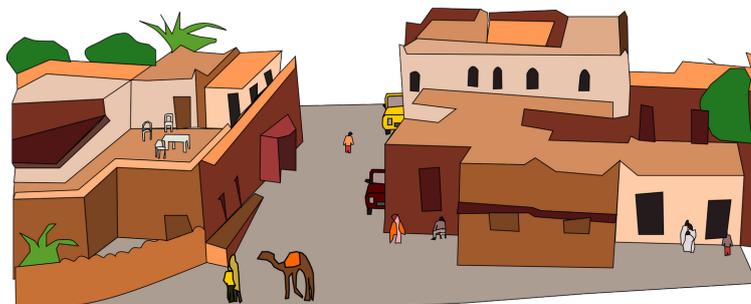
Laurentin, Emmanuel. « La relève des savoirs...en histoire de l'espace saharo-sahélien ». France culture, la Fabrique de l'histoire, 18 juin 2015.

François BOST, « SAHEL », Encyclopædia Universalis . URL : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/sahel/>

Vue aérienne reconstituée de la ville d'Agadez, au Niger



Vue aérienne d'Agadez, au Niger, construite selon l'armature urbaine contemporaine des pays Sahéliens



## EXEMPLE : TROIS PAYS DU SAHEL TÉMOINS DE CHANGEMENTS URBAINS FACE AUX ÉVÉNEMENTS GÉOPOLITIQUES : LA MAURITANIE, LE MALI ET LE NIGER

L'étude des agglomérations dans les trois pays sahéliens d'Afrique de l'Ouest – Mauritanie, Mali et Niger – qui ont connu des recensements globalement fiables aux mêmes périodes (1955, 76 et 88 pour la Mauritanie ; 1955, 1976 et 1987 pour le Mali ; 1956, 1977 et 1988 pour le Niger), révèle la progression de la catégorie des petites villes. **Au nombre de 30 en 1955-1956, les petites villes regroupaient la quasi-totalité des centres urbains (93 %) et de la population urbaine (72 %). Deux décennies plus tard (1976-77), elles sont trois fois plus nombreuses (95), mais leur importance relative décroît (83 % des effectifs et 34 % de la population citadine).** Elles souffrent du passage des plus dynamiques dans la catégorie des villes moyennes qui est en cours de constitution, ainsi que de l'extraordinaire croissance des capitales nationales (plus de 10 % en moyenne annuelle). **À la fin des années quatre-vingt, le nombre des petites agglomérations continue à croître sensiblement (163, soit toujours 83 % de l'ensemble des villes), leur importance dans la population urbaine s'est stabilisée (30 %), tandis qu'avec plus d'un million d'habitants, elles regroupent une part sans cesse croissante de la population totale (près de 7 %). Le phénomène s'observe depuis les années soixante-dix dans les régions sahéliennes.** Si la fonction de marché rural apparaît déterminante, est parfois venue s'y greffer celle de centre d'accueil de sinistrés. La proximité d'une frontière, d'une route majeure ou d'une métropole, intervient comme facteur de localisation prépondérant (Giraut et Moriconi-Ébrard, 1991).

Quels que soient les origines de ces centres, une certaine convergence apparaît : les greffes administratives prennent souvent, et les centres spontanés attirent l'administration. En fait, si l'on exclut les petites villes industrielles et minières, nous avons affaire à des centres qui encadrent leur campagne par leurs services et leurs institutions et pour qui le terroir est encore un outil économique primordial. Activités agricoles et services régionaux y sont associés à quantité de micro-activités à usage interne et local ou liées à une position d'étape ou frontalière.

## BIBLIOGRAPHIE

Giraut Frédéric. Les petites villes du Sahel. Un système social à l'épreuve des crises régionales. Villes en parallèle, n°22, décembre 1995. Villes secondaires d'Afrique. pp. 214-233; doi : <https://doi.org/10.3406/vilpa.1995.1202>

## UN CAS REPRÉSENTATIF DE LA GENÈSE D'UNE PETITE VILLE ; LE CENTRE DE BOL AU TCHAD

Étudiée par C. Bouquet dans les années soixante-dix et ainsi décrite : « Sur les rives septentrionales du lac Tchad, un minuscule campement de pêcheurs est devenu une préfecture de 3 700 habitants et un pôle de développement grâce à l'aménagement de polders, idée des autochtones reprise par l'administration coloniale. Les grands travaux par l'introduction du salariat et les ventes des productions ont introduit la monétarisation dans ce secteur rural. L'encadrement de l'opération conduit à l'installation d'un secteur tertiaire de type moderne à Bol[...]

*La ville est composite ethniquement, mais reste largement rurale par les activités de sa population. L'urbanisation reste embryonnaire en raison de la taille de la ville, du poids des activités rurales, du maintien des positions traditionnelles des notables et de la formation d'un secteur informel de type inférieur » (BRUNEAU et COURADE, 1983).*

Les différences majeures entre les petites agglomérations résident en fait dans leur degré d'encadrement par l'administration. Selon que l'on se situe avant ou après un certain seuil d'intervention – équipement en voirie et réseaux divers, lotissement, etc. – c'est l'aspect de la petite ville qui change.



Plan de Bol au Tchad

### EN BREF

Aborder les espaces urbains sahéliens nous conduit à constater leur positionnement à la marge des réseaux métropolitains mondiaux, mais aussi africains. Hormis Dakar qui bénéficie d'une localisation côtière, d'équipements et de services de haut niveau, les villes-capitales que sont Bamako, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou ou N'Djamena se présentent comme des villes « secondaires », avec un rayonnement économique et culturel tout au plus restreint à leur espace national. Elles abritent une population jeune, en demande de formation, de travail, d'un accès aux aménités (santé et loisirs notamment), ce qui renvoie aussi à un processus de construction d'une urbanité qui a longtemps été refusée à nombre de leurs habitants.

### BIBLIOGRAPHIE

Giraut Frédéric. Les petites villes du Sahel. Un système social à l'épreuve des crises régionales. Villes en parallèle, n°22, décembre 1995. Villes secondaires d'Afrique. pp. 214-233; doi : <https://doi.org/10.3406/vilpa.1995.1202>

# ENSEIGNER L'URBANISME

LES MODÈLES D'ENSEIGNEMENT DE L'URBANISME DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

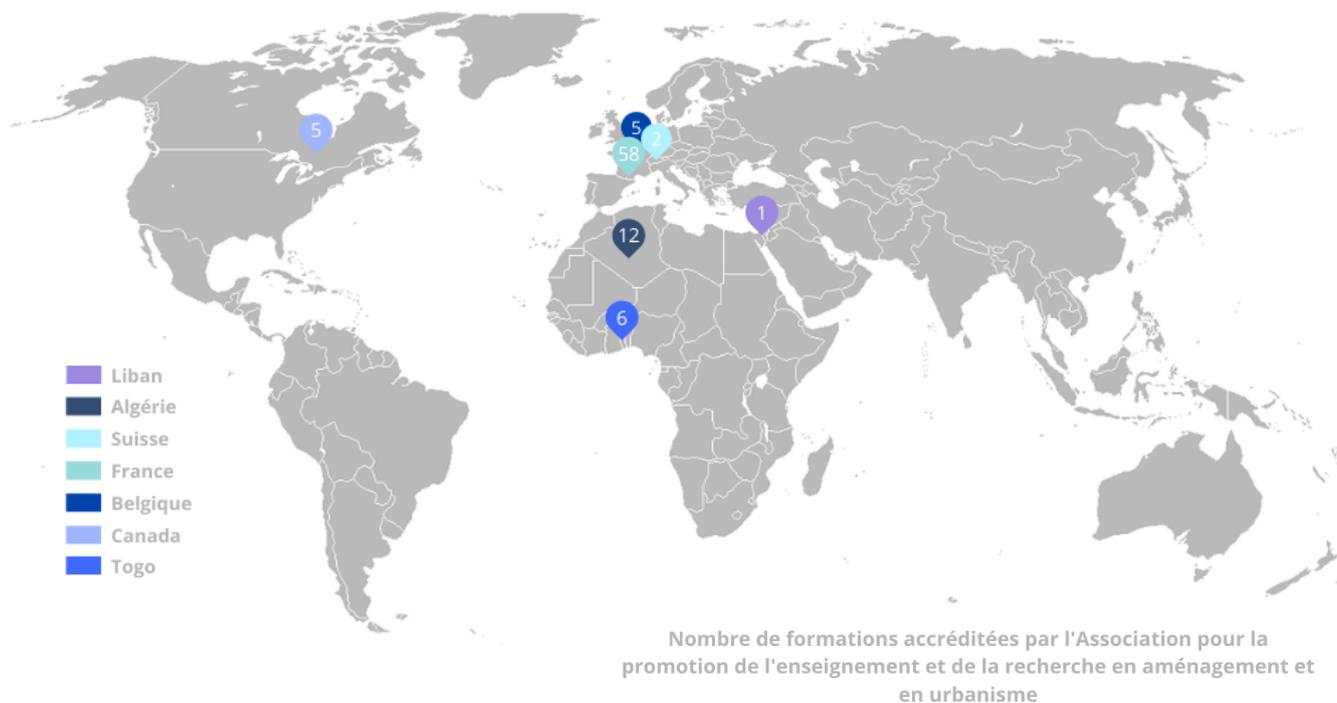
## ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

L'impact des pédagogies européennes francophones et d'objectifs communs aux enseignements francophones se fait ressentir sur l'enseignement de l'architecture et l'urbanisme dans le monde francophone. La structure première de l'enseignement de l'urbanisme francophone reposait sur la reprise des enseignements contemporains français tels que la planification, les cours de projets, de diagnostic territorial et de composition. De plus, les grands canons pédagogiques français tels que les ateliers et les cours théoriques, ont été repris dans les établissements d'urbanisme aux quatre coins du monde. L'autre élément marqué dans l'enseignement français reste l'enseignement de la sociologie urbaine.

## L'APERAU : UNE COOPERATION À L'ORIGINE D'UNE MÉTHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT FRANCOPHONE DE L'URBANISME

L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) créée en 1984, est un réseau universitaire dédié aux champs de l'aménagement qui recense notamment les formations.

Ce réseau universitaire est régi par une charte dont les deux premiers principes sont l'usage du français et l'orientation générale des choix pédagogiques. La déclinaison des éléments de la charte, à laquelle tout membre doit répondre, permet de pointer des similitudes avec la francophonie. Au-delà de la langue, les méthodes de l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme doivent en effet permettre la construction d'une culture commune prenant en compte l'interdisciplinarité du champ. Certains modules sont des pré-requis, parmi eux, un stage en milieu professionnel, un mémoire et une modalité de travail collectif du type de l'atelier professionnel. L'atelier est au centre de ces formations comme il l'a été au travers siècles sur l'enseignement de l'urbanisme et de l'architecte (Beaux-arts post 68, Bauhaus, ENSA, APERAU).



Carte produite par Louise Jean-Albert, étudiante à l'Institut de Géoarchitecture  
Données: « Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme », Wikipédia, 2016.

## BIBLIOGRAPHIE :

Note de recherche – La pédagogie de l'atelier en urbanisme : une revue de la littérature scientifique internationale | RIURBA. <http://www.riurba.review/Revue/note-de-recherche-la-pedagogie-de-latelier-en-urbanisme-une-revue-de-la-litterature-scientifique-internationale/>.

# LA COOPÉRATION BILATÉRALE MAROC-VIETNAM

## Historique

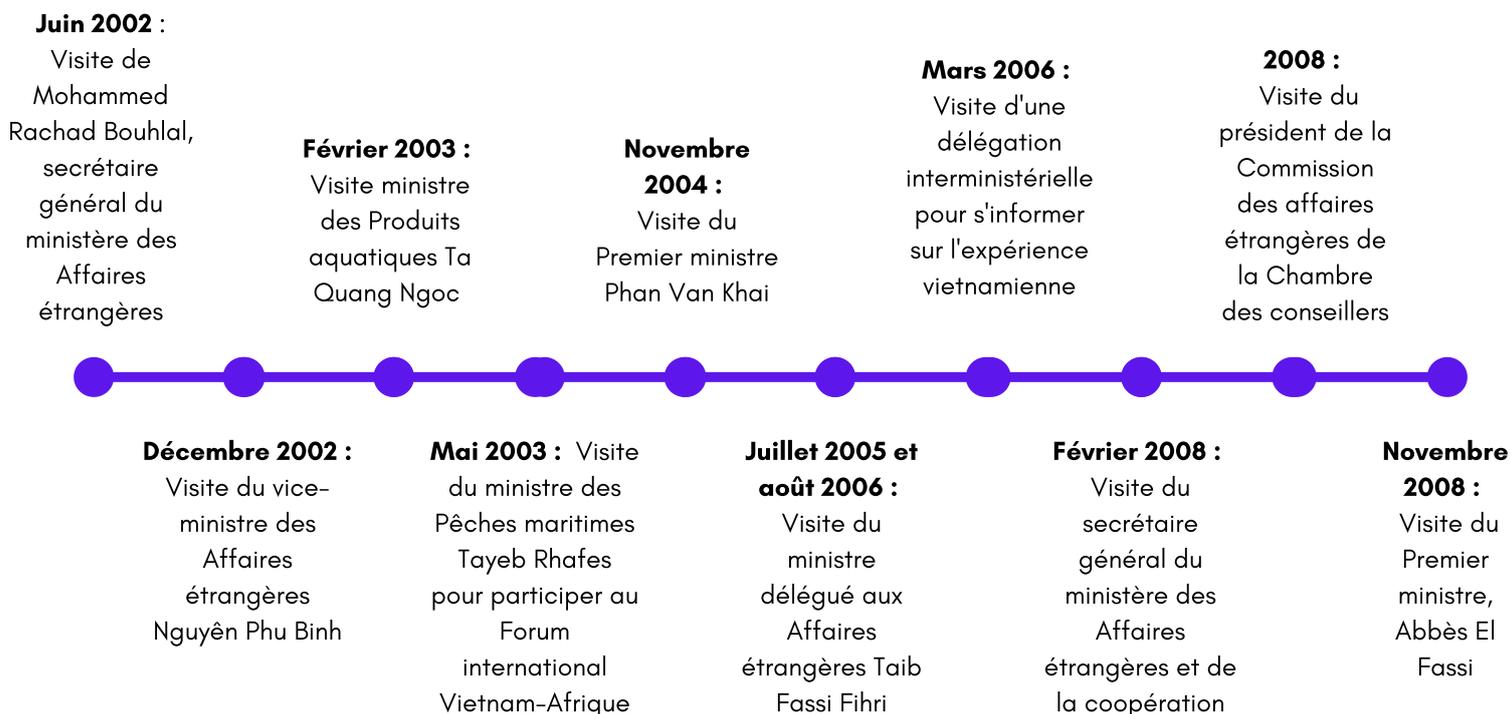
**Le Maroc et le Vietnam entretiennent une coopération de longue date. Bien que leur relation diplomatique remonte à 1961, des liens forts existaient entre le peuple marocain et le peuple vietnamien avant cette date.**

Cette relation remonte donc avant l'indépendance du Vietnam, à la période de lutte contre le colonialisme. Hô-Chi-Minh et l'émir Mohammed Ben Adelkrim El Khattabi sont les instigateurs de cette relation. Exilé au Caire à ce moment-là, Mohammed Ben Adelkrim El Khattabi répond favorablement à la demande de soutien de son homologue vietnamien. Par la suite, l'émir marocain appelle les soldats nord-africains envoyés au Vietnam, à lutter contre l'impérialisme occidental et pour l'indépendance.

Le début de leurs relations diplomatiques est marqué par la visite d'une délégation de la République démocratique du Vietnam, conduite par le ministre des Affaires étrangères, Ung Van Khiêm. Le 25 mars 1961, cette délégation rencontre Sa Majesté le Roi Hassan II, qui rend hommage au peuple Vietnamien dans sa lutte pour l'indépendance.

## La coopération

Depuis les années 1990, les deux pays ont échangé plusieurs délégations à des fins politiques et commerciales. Parmi tous les échanges que le Vietnam et le Maroc ont pu effectuer, de 2002 à 2008, il est possible de citer dix visites



Toutes ces visites démontrent la pérennité et la stabilité de la relation Vietnam-Maroc. Elles ont abouti à de nombreux accords et protocoles dans différents domaines depuis 2001.



Réunion entre le ministre vietnamien de la Construction, Pham Hồng Hà et la secrétaire d'État marocaine auprès du ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville chargée de l'Habitat. Photo : ABM/CVN

Depuis 2008, plusieurs autres visites, marocaines au Vietnam ou vietnamiennes au Maroc, ont eu lieu. Du 16 au 10 mai 2017, un séminaire « L'économie du Vietnam » a eu lieu dans la ville d'Ouarzazate au Maroc, sous l'autorité de l'ambassade du Vietnam au Maroc et de la Chambre du commerce, de l'Industrie et des services de la région de Drâa-Tafilalet. La même année, du 29 novembre au 2 décembre, à la tête d'une importante délégation, le ministre vietnamien de la Construction, Pham Hồng Hà s'est rendu au Maroc sur invitation de Mme Fatna El Khel, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, chargée de l'Habitat.

## DOMAINES DE COOPÉRATION

Les accords de coopération balayent un large éventail de domaines : politique, commercial, économique, culturel, juridique, administratif, éducatif, scientifique et technique.

Dès 2011, afin d'inciter les investisseurs vietnamiens à placer leurs capitaux dans des projets au Maroc, le gouvernement du pays a mis en place des politiques prioritaires. Parmi elles, trois concernent l'urbanisme et l'aménagement du territoire :

- Plan Maroc vert pour une industrie agricole moderne.
- la Vision 2020 pour le tourisme,
- La politique énergétique concernant l'exploitation des énergies renouvelables (solaire et éolien)

Tous ces plans vont contribuer au développement et à la modernisation du Maroc. Parmi les secteurs qui vont bénéficier de ces investissements et qui touchent à l'urbanisme, la construction et l'immobilier sont concernés. Le plan dédié vise la création de plus de quatre villes nouvelles, 150.000 unités de logement social par an, 200.000 unités d'habitat et 50.000 villas économiques par an. Le « Plan Maroc Vert » avec un investissement de 140,50 milliards de DH (1USD = 8 dirhams - DH) et vise la création d'un à 1,5 million d'emplois et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

## PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE MAROCAINE DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL

Du 29 novembre au 2 décembre 2017, la visite de la délégation vietnamienne au Maroc avait pour but d'échanger et partager les expériences entre les deux pays, afin de développer l'habitat et l'aménagement urbain durable.

Les thématiques des partages d'expériences concernaient l'élimination de l'habitat insalubre, le soutien des logements sociaux et l'aménagement des zones urbaines. À propos de ces partages d'expériences, le gouvernement marocain a précisé que le pays était le leader en Afrique en matière d'habitat social grâce à son approche participative, dans la lutte contre l'habitat insalubre et les bidonvilles. Pour y parvenir, le pays a misé sur les mécanismes de coordination pour la planification et l'extension de la ville durable, ainsi que sur l'éradication des bidonvilles et la mise en place de logements décents et abordables pour tous. De plus, le gouvernement marocain travaille en étroite collaboration avec le groupe Holding Al Amrane, premier opérateur d'aménagement et d'habitat au Maroc.

La ville nouvelle de Tamesna est le fruit des politiques impulsées dès 2011 et basées sur la coopération bilatérale vietnamienne-marocaine.

## LEURS RÔLES AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Du fait de leur appartenance aux organisations francophonie, le Maroc et le Vietnam sont deux pays acteurs au sein de cette entité. Leur contribution se décompose en trois niveaux :

- Le premier niveau concerne la poursuite de leur contribution en matière de concertation au sein de la Francophonie et ses structures.
- Le deuxième niveau porte sur l'encouragement des initiatives conjointes au niveau de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).
- Le troisième niveau implique la valorisation de leurs contributions pour le bon fonctionnement de l'OIF, qui mettent en avant les valeurs de la Francophonie, notamment en matière des opérations de maintien et de consolidation de la paix. Le Maroc participe, depuis les années 60, aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Quant au Vietnam, celui-ci s'y intéresse et y participe aujourd'hui.

## BIBLIOGRAPHIE :

Phuong Mai/CVN. (2011, 25 mars). Affermir les relations de coopération Vietnam-Maroc de longue date. Le Courrier du Vietnam. <https://www.lecourrier.vn/affermir-les-relations-de-coop-eacuteration-vietnam-maroc-de-longue-date/22900.html> Phuong Mai/CVN. (2017, 30 juillet).

Vietnam - Maroc : relations historiques et perspectives prometteuses de coopération. Le Courrier du Vietnam. <https://www.lecourrier.vn/vietnam-maroc-relations-historiques-et-perspectives-prometteuses-de-cooperation/412157.html> ABM/CVN. (2017, 4 décembre).

Présentation de l'expérience marocaine dans le domaine du logement social. Le Courrier du Vietnam. <https://www.lecourrier.vn/presentation-de-lexperience-marocaine-dans-le-domaine-du-logement-social/450915.html>

# LA COMPÉTENCE TERRITORIALE

AU TRAVERS DES ÉLUS PARMIS L'ESPACE FRANCOPHONE

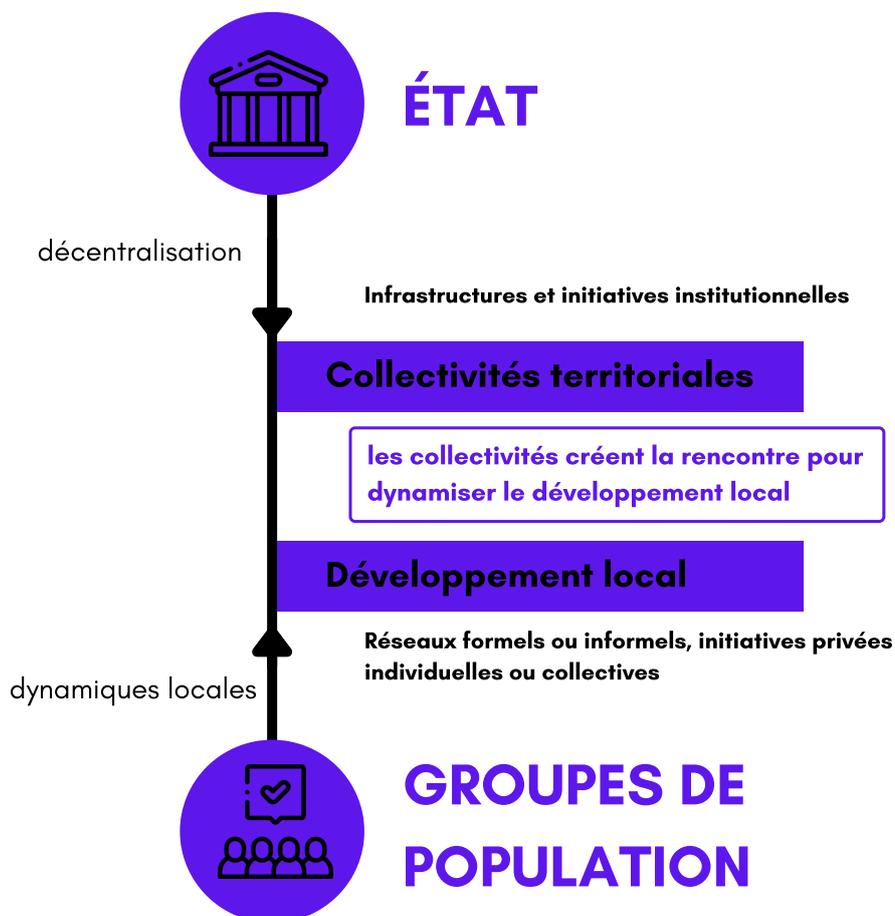
## Qu'est-ce que la compétence territoriale des élus ?

**Les élus locaux représentent les citoyens des différentes collectivités territoriales. Ils sont élus dans le but d'agir pour l'intérêt local. Ils sont membres des organes délibérants de ces collectivités. Au 1er janvier 2018, il y a en France, 503 305 conseillers municipaux, 4031 conseillers départementaux et 1922 conseillers régionaux.**<sup>1</sup>

La France demeure, parmi l'espace francophone, l'État le plus décentralisé à ce jour, au vu du nombre d'élus, de conseillers et de corps intermédiaires existants.

ET DANS LES AUTRES PAYS DE L'ESPACE FRANCOPHONE ?

## Les États décentralisés



Source :  
<https://www.ciedel.org/renforcement-organisations-territoires/intervention-decentralisation-brazzaville/>

1. République Française. « Démocratie locale - les élus locaux ». [collectivites-locales.gouv.fr](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/).  
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/elus-locaux>

## EN AFRIQUE DU NORD

Les processus politiques en Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte) ont été abondamment analysés à l'échelle nationale notamment dans le cadre des transformations qui ont suivi les révoltes initiées en décembre 2010 en Tunisie avant de gagner l'ensemble de la région à partir de 2011. Par ailleurs, l'organisation d'élections concurrentielles a permis d'étudier les territorialités du vote et ainsi d'observer des géographies électorales distinctes attestant des audiences différenciées de certaines idéologies politiques comme l'islam politique notamment (Goeury 2014 ; Gana et Van Hamme 2012, 2016 ; Rougier 2012, Rougier et Bayoumi 2016 ; Desrues 2016). Ces analyses fines ont ainsi mis en avant des clivages urbain/rural mais aussi entre régions. Il a donc été possible de comprendre des logiques politiques à l'œuvre alors qu'elles avaient été longtemps masquées par des élections non concurrentielles (Tozy 1991, Ben Néfissa 2010).<sup>2</sup>

## EN AFRIQUE DE L'OUEST

La décentralisation territoriale, déjà évoquée au lendemain des indépendances, n'a réellement été mise en œuvre que dans les années 1990, à la demande des peuples et des organismes internationaux. La création de nouvelles collectivités territoriales a été réalisée de manière diverse, en reprenant ou non des circonscriptions administratives existantes, en associant plus ou moins les peuples dans ces choix, mais toujours en contournant la question de la délimitation foncière.

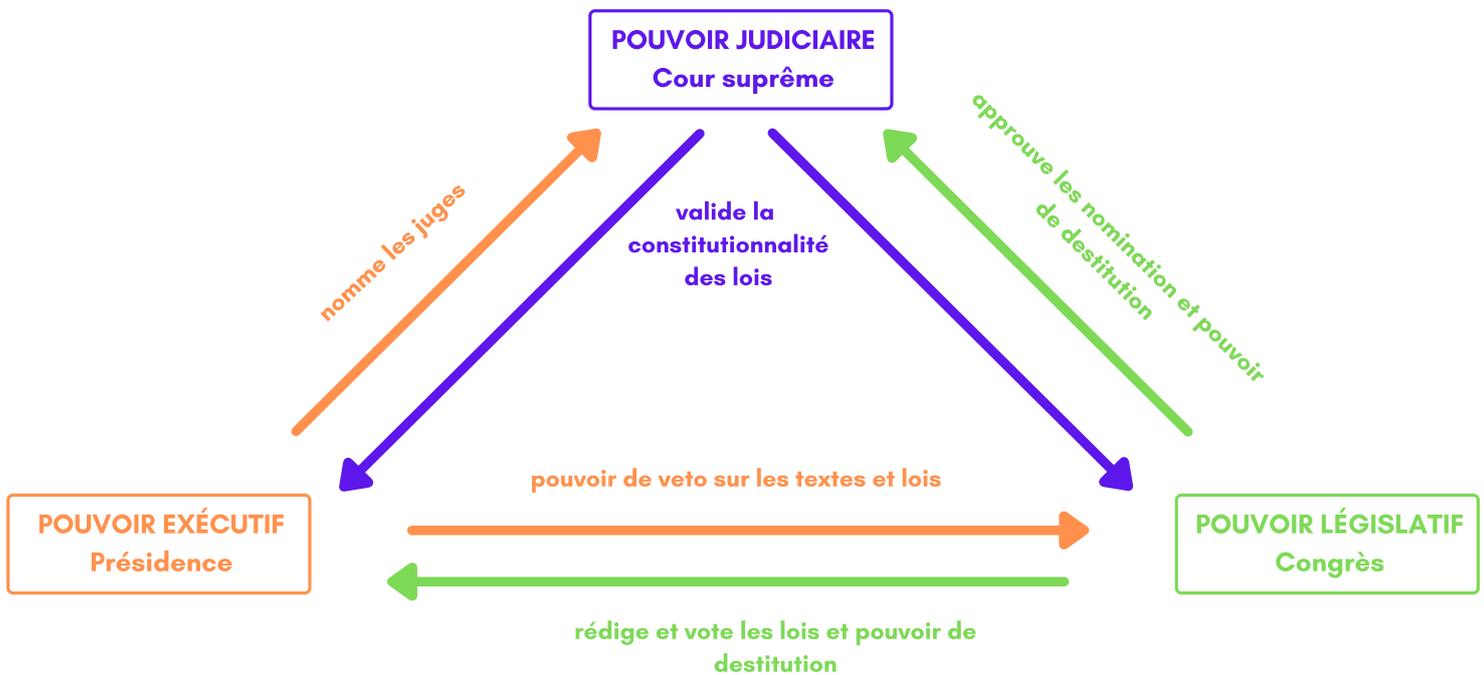
C'est désormais dans ces nouveaux cadres territoriaux que se côtoient les représentants de l'État, les encadrements traditionnels et les nouveaux élus locaux. En l'absence de transferts de compétences et de ressources en provenance de l'État, ce sont les chefs traditionnels qui continuent de jouer un rôle prépondérant dans la gouvernance locale.<sup>3</sup>

## BIBLIOGRAPHIE :

2. « Élections locales, décentralisation et gouvernance en Afrique du Nord : quels changements après « les révoltes arabes » ? », Appel à contribution, *Calenda*, Publié le mardi 03 juillet 2018, <https://calenda.org/447730>
3. Jérôme Marie et Eric Idelman, « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? », *EchoGéo* [En ligne], 13 | 2010, mis en ligne le 20 septembre 2010. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12001> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12001>

# Les états fédéraux

EN AMÉRIQUE DU NORD:  
LES ÉTATS-UNIS



Source : <http://www.politicoboy.fr/midterms/house-of-cards-le-systeme-politique-americain/>

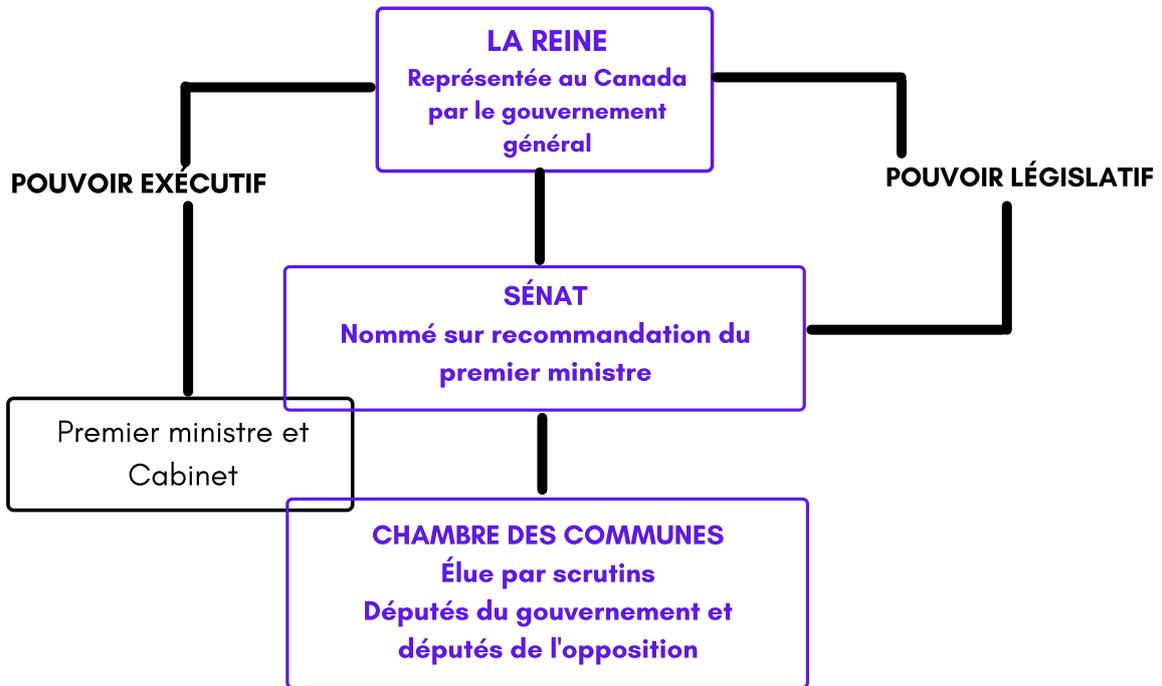
C'est la Constitution américaine de 1787 qui, en même temps qu'elle définit les pouvoirs du Président, fixe son mode de désignation. L'élection présidentielle est une élection à deux degrés : le Président des États-Unis n'est pas élu au suffrage universel direct, il l'est par un collège de grands électeurs (presidential electors). Ce corps intermédiaire indépendant est un héritage de l'histoire américaine. Pour les Constituants américains, les États-Unis étaient une République avant d'être une démocratie. À l'origine, l'élection du Président était confiée aux citoyens les plus éclairés et les plus vertueux : les grands électeurs. Ce système a perduré en dépit d'une évolution profonde de la société américaine.

La désignation des grands électeurs relève de la compétence exclusive de chaque État fédéré qui en fixe les règles. Il en découle un système complexe et qui se déroule en plusieurs étapes : des délégués à l'échelon local sont tout d'abord désignés par les électeurs au cours de « caucus » ou d'élections primaires.<sup>4</sup>

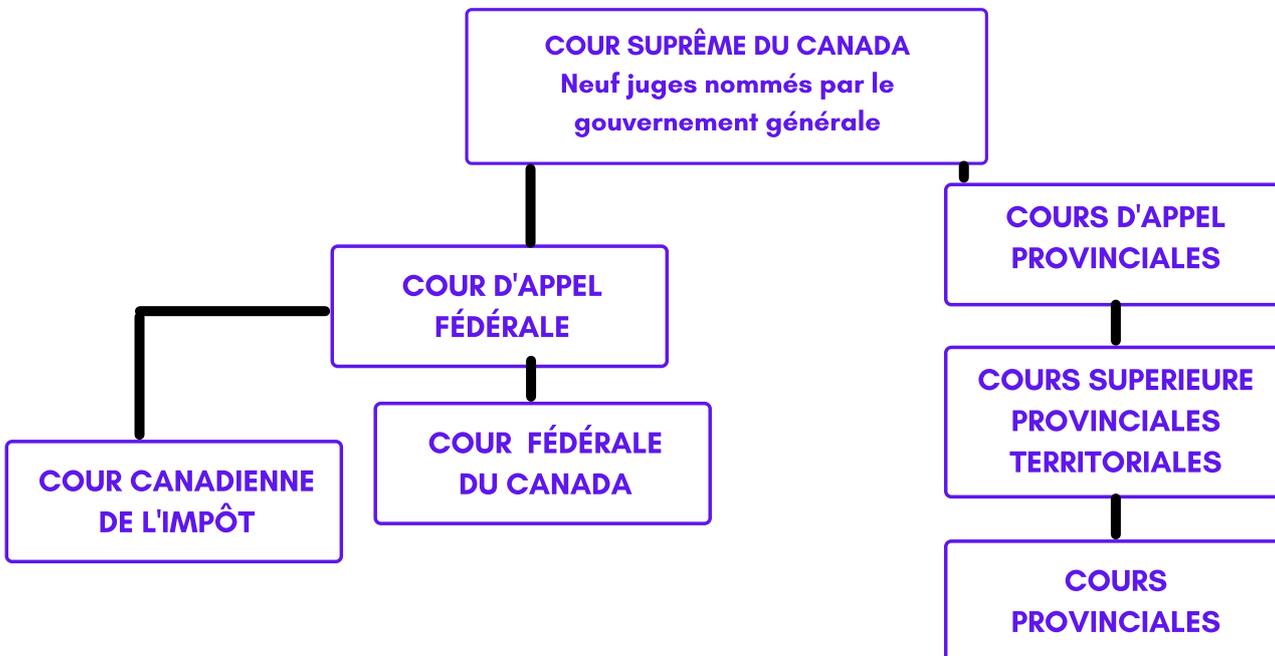
4. République française. (8 avril 2020). « Présidentielle américaine : quelle est la procédure électorale? ». vie-publique.fr <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/274055-presidentielle-americaine-quelle-est-la-procedure-electorale>

# EN AMÉRIQUE DU NORD: LE CANADA

## LE PARLEMENT



## LE POUVOIR JUDICIAIRE



Le Canada compte trois principaux ordres de gouvernement:

1. L'ordre fédéral (du latin *foedus*, « ligue »).

Cet ordre de gouvernement traite des **compétences** énumérées dans la **Loi constitutionnelle de 1867** qui touchent en général l'ensemble du pays.

2. L'ordre provincial (du latin *provincia*, qui signifie « sous le règne de Rome » : de *pro*, « être en faveur de quelque chose » et *vincere*, « vaincre ») et l'ordre territorial (du latin *terra*, « terre »).

Dans chacune des dix provinces du Canada, le **gouvernement provincial** est responsable des domaines de compétence qui lui sont confiés par la *Loi constitutionnelle de 1867* comme l'éducation, la santé, certaines ressources naturelles et le code de la route. Les provinces et le **gouvernement fédéral** partagent parfois certaines responsabilités. Quant aux trois territoires, ils ont leur propre gouvernement, mais c'est le gouvernement fédéral qui leur confie des responsabilités.

3. L'ordre municipal (du latin *municipalis*, qui signifie « **citoyen** d'une ville libre »).

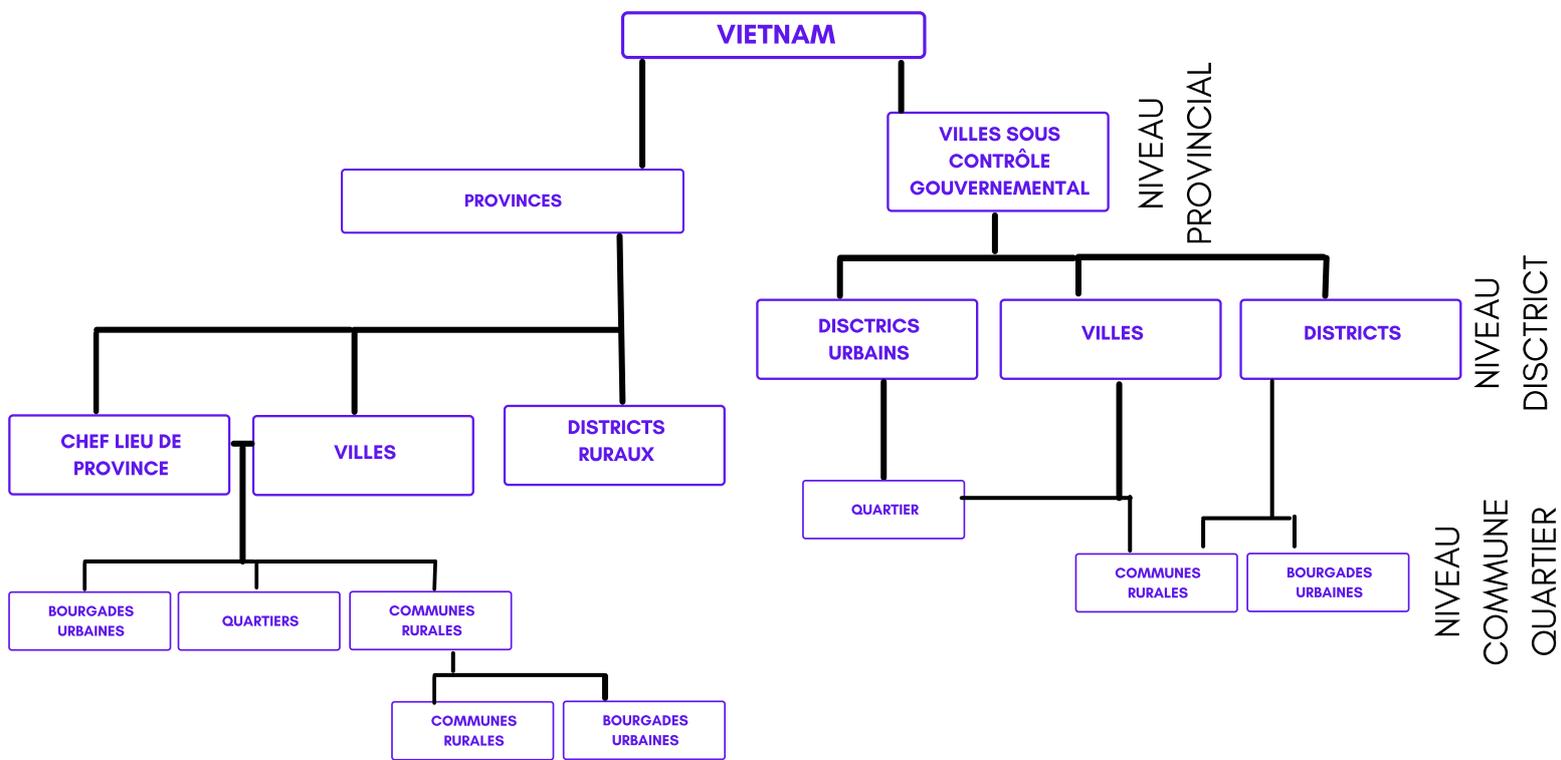
C'est l'ordre d'administration qui régit normalement une ville, un village ou une municipalité. Les **administrations municipales** sont chargées de gérer des domaines de compétence comme les bibliothèques, les parcs, les réseaux d'aqueducs, la police locale, les routes et le stationnement. Ce sont les gouvernements provinciaux qui leur confient des pouvoirs dans ces domaines.

Partout au pays, il existe également des *conseils de bande* qui gouvernent les collectivités des Premières nations. Ces conseils élus prennent les décisions qui touchent les collectivités locales. <sup>5</sup>

5. Parlement du Canada. « Les trois ordre de gouvernement ». [https://lop.parl.ca/about/parliament/education/ourcountryourparliament/html\\_booklet/three-levels-government-f.html](https://lop.parl.ca/about/parliament/education/ourcountryourparliament/html_booklet/three-levels-government-f.html)

# Les États-partis

EN ASIE DU SUD-EST, LE CAS DU VIETNAM



Source : Yves Duchère. Gouvernance et fabrique urbaine sous des régimes autoritaires L'exemple vietnamien. Atlande. *L'Asie du Sud-Est*, 2019. fhalshs-02443060f <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02443060/document>

Héritier de la révolution et de la lutte contre l'impérialisme dont il tire une partie de sa légitimité, le Parti Communiste du Vietnam (PCVN, Dang Cong San Viet Nam) maintient son emprise sur la société depuis 1975. Acteur incontournable des transformations socioéconomiques du pays, le PCVN a progressivement abandonné la dictature du prolétariat et la lutte des classes pour lui préférer l'économie de marché à orientation socialiste. Néanmoins, en 2019, soit plus de trente ans après les réformes économiques du doi moi, le système politico-administratif en place est encore marqué par le centralisme démocratique, le paternalisme et le refus du multipartisme

Si « recourir à l'immuable afin de faire face à la transition » est le nouveau mot d'ordre du régime, c'est précisément parce que l'Etat-parti n'entend pas abandonner son rôle de guide et de père de la nation. Pourtant, dans un pays où 60% de la population a moins de trente ans, la période héroïque de la guerre contre les Français ou contre les Américains ne transcende plus les masses. Prenant acte de sa perte progressive de légitimité et de l'augmentation des actes de défiance à son égard, l'Etat-parti vietnamien porte depuis les années 1990 un nouveau projet de modernité et de société : la « civilisation urbaine ». **6**

L'organisation territoriale du pouvoir au Vietnam trouve ses origines en 1954, lorsque les communistes vietnamiens s'emparent officiellement du pouvoir et décident de réorganiser le système administratif en charge de la gestion du territoire. Se met alors en place une structure pyramidale avec au sommet le PCVN. L'organisation verticale de l'administration du territoire n'a pas changé depuis 1954 et se compose, de haut en bas, de provinces (tỉnh), districts (huyện) et de communes (xa). Ce redécoupage, outre le fait qu'il centralise l'administration du territoire, est également pensé comme permettant une gestion plus simple et homogène du territoire national. Ainsi, en supprimant plusieurs niveaux de la hiérarchie administrative coloniale (le canton et la préfecture disparaissent), et en faisant fi de certaines spécificités locales telles que la présence de clusters d'artisans ou l'existence de traditions villageoises fortes, l'objectif révolutionnaire s'inscrit dans une idéologie antiféodale qui permet à l'État de descendre jusque dans les plus petits villages. Aujourd'hui, à chaque niveau territorial est associé un Comité populaire (pouvoir exécutif) et un Conseil populaire (pouvoir législatif). Notons également que le parti est présent à tous les niveaux et que les Comités populaires sont reliés au gouvernement, tandis que les Conseils populaires sont liés à l'Assemblée nationale. <sup>7</sup>

7. Yves Duchère. "Gouvernance et fabrique urbaine sous des régimes autoritaires L'exemple vietnamien. Atlande." *L'Asie du Sud-Est*, 2019. ffhalshs-02443060f <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02443060/document>